

DES TRAVAUX DE RELOCALISATION DU TRONÇON NORD DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE SITE DE LA LAGUNE EN FORET DOMANIALE

Note explicative de synthèse

I. CONTEXTE

a. Stratégie locale de gestion de la bande côtière

Depuis plusieurs années, le littoral de la commune est touché par un phénomène naturel aigu d'érosion entraînant un recul considérable du trait de côte. Dans la continuité de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et dans le cadre de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière en Aquitaine portée par le groupement d'intérêt public (GIP) littoral aquitain, la commune a fait le choix en 2013 de s'engager dans l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du trait de côte.

Elle s'est d'abord associée, par convention, avec les villes de Lège Cap-Ferret et de Biscarrosse elles aussi touchées par les mêmes phénomènes ainsi qu'avec le SIBA, afin de réaliser un diagnostic préalable. Puis, en 2016, la commune a lancé l'élaboration de sa propre stratégie de laquelle ont découlé des scénarios de gestion et un plan d'actions. Cette phase a été découpée en deux volets distincts :

- un volet érosion,
- un volet Plans-Plages

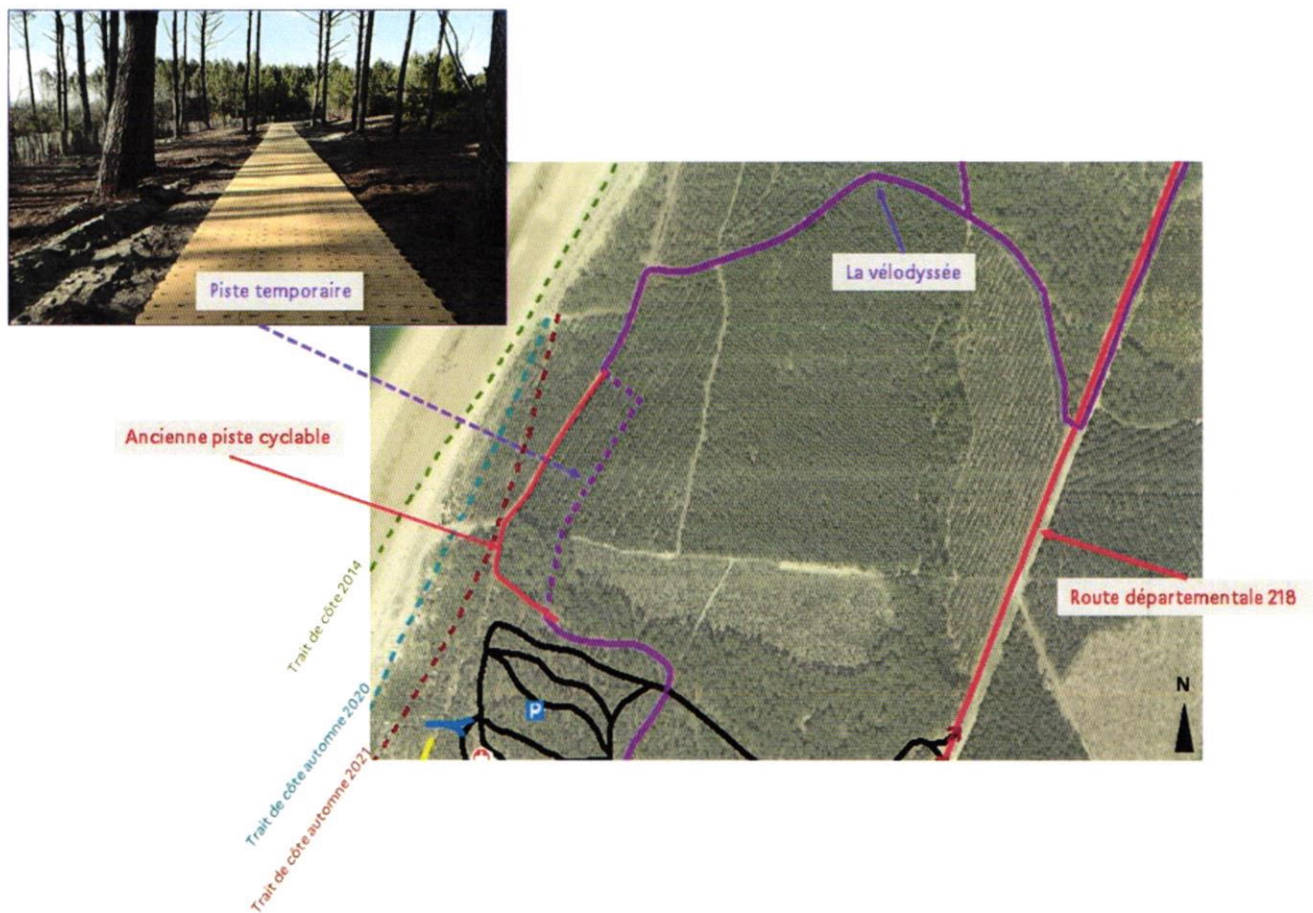
Pour ce dernier volet, un projet de relocalisation des plans plages est en cours. Il s'agit de prévoir leur relocalisation en fonction des phénomènes d'érosion, dans une stratégie de recul et d'aménagement résiliente pour anticiper les évolutions du trait de côte.

b. Une accélération de l'érosion sur le secteur de La Lagune qui a nécessité des travaux de relocalisation provisoire d'une portion de piste cyclable

Après un cycle érosif localisé au niveau du Petit Nice, le site de la Lagune est devenu depuis deux ans le secteur le plus impacté. Ainsi ce sont près de 90m de littoral qui ont été perdus depuis 2020 sur ce secteur.

Cette accélération de l'érosion a nécessité la mise en œuvre de travaux afin de relocaliser en urgence et de manière provisoire une partie de la piste cyclable au printemps 2021. Les travaux ont consisté à démonter une partie de la piste cyclable et à mettre en place des planchers amovibles sur une distance de 300m. Cette solution, validée par les services de l'Etat, n'était pas soumise à examen cas par cas, ce qui a permis une mise en œuvre rapide, au printemps 2021.

Le Conseil Municipal du 13 avril 2021 a validé le financement des travaux par la commune à hauteur de 20%, soit 20 000 € pour un coût total de 100 000 €.



2/ Description du projet

a. Objectifs généraux

Le projet, porté par l'ONF, vise à créer un nouveau tronçon de piste cyclable, en forêt domaniale, au nord de la piste cyclable jusqu'au site de La Lagune afin de recréer une continuité cyclable de l'axe nord-sud reliant la vélodyssée, de la dune du Pilat à Biscarrosse, de manière pérenne en rétro-littoral.

Son tracé a été validé lors d'un Comité de Pilotage (composé de l'ONF, du GIP Littoral, de la Région, du Département, de la DDTM et de la commune) le 18 septembre 2020. Ces travaux s'inscrivent donc pleinement dans le projet global de relocalisation des plans plages qui repose sur le développement de la mobilité douce et la gestion environnementale des sites.

b. Description des opérations

Les opérations comprennent :

- La suppression du tronçon temporaire en planchers amovibles
- La démolition des 820 ml de l'ancien tronçon. Les matériaux seront stockés afin d'être réutilisés comme couche de fond pour les travaux de création. Ce tronçon sera ensuite renaturé.
- La création d'un nouveau tronçon en enrobé sur 830 ml et 2,5 m de large avec réutilisation des matériaux issus de la démolition. Afin de répondre aux exigences environnementales et paysagères, l'enrobé conciliera la maîtrise des impacts environnementaux et les garanties de durabilité.

c. Plan de financement

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 270 400 € HT. Il comprend les dépenses liées à l'investissement (création de voiries) et les dépenses de personnel liées à la mise en œuvre et au suivi du projet.

Poste de dépenses		Montant prévisionnel (€ HT)
Investissement		232 000
	Installation de chantier	8 000
	Démontage, renaturation stockage et recyclage des matériaux des tronçons pistes cyclables existants (y compris mise en sécurité des équipements de type ganivelles)	80 000
	Abattage, élagage, dessouchage et broyage de la végétation si nécessaire sur l'emprise	15 000
	Terrassement généraux et préparation de voirie (y compris accotement et découpage racinaire)	68 000
	Mise en œuvre des revêtements de type enrobé à froid	61 000
Prestataires externes		10 000
	Géomètre	5 000
	Coordinateur SPS	5 000
Charges de personnel (dédiées au projet)		28 400
	Suivis technique et administratif	22 900
	Suivis de chantier	5 500
Total		270 400€ HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région Nouvelle Aquitaine : 30% soit 81 120 € HT
- FEDER ou Etat : 30% soit 81 120 € HT
- Département de la Gironde : 20 % soit 54 080 € HT
- Commune de La Teste de Buch : 20% soit 54 080 € HT

d. Calendrier et procédures réglementaires

Le tracé du nouveau tronçon se trouvant sur un Espace Boisé Classé (EBC), une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour déclassement de l'EBC et permis d'aménager sont nécessaires et seront conduits en 2022 avant les travaux.

Les travaux seront réalisés à l'automne 2022 et terminés avant le printemps 2023.

e. Cartographie de situation